



KPMG SA
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon

Fondation Innovation et Transitions

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Fondation Innovation et Transitions
3 place de la Bourse - 69002 Lyon

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon

Fondation Innovation et Transitions

3 place de la Bourse - 69002 Lyon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de la Fondation Innovation et Transitions,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Innovation et Transitions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements de méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Compte Emplois Ressources et Compte de Résultat par Origine et Destination

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note « Compte par origine et par destination - Compte Emplois / Ressources » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Fonds dédiés

La note « Fonds reportés et dédiés » de l'annexe des comptes expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, notamment à la note « Tableau de résultat des actions ou tableau des fonds dédiés » et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 4 mai 2026

KPMG SA

 Signature
numérique de
Jean-Marie
Besson
Date : 2026.05.04
17:43:09 +02'00'

Jean-Marie Besson

Associé

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	202 164	197 084	5 080	5 080
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	742 500		742 500	742 500
	Constructions	7 106 720	2 899 660	4 207 060	4 554 804
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	92 611	92 503	109	9 370
	Autres immobilisations corporelles	1 187 485	1 007 038	180 446	273 844
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	1 572 917		1 572 917	429 505
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	21 303		21 303	21 303
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				80 494
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	7 817		7 817	7 745
TOTAL (II)		10 933 517	4 196 285	6 737 232	6 124 645
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	6 928		6 928	9 586
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	25 342		25 342	4 813
	Créances reçues par legs ou donations	1 417		1 417	1 417
	Autres créances	6 118 853	60 301	6 058 553	8 089 148
	Charges constatées d'avance	168 473		168 473	81 575
	Valeurs mobilières de placement	6 081 148		6 081 148	6 836 419
	Instruments financiers et jetons détenus Disponibilités	4 383 504		4 383 504	4 407 507
TOTAL (III)		16 785 666	60 301	16 725 366	19 430 465
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	27 719 183	4 256 585	23 462 598	25 555 110

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	7 817	7 745
(2) dont créances à plus d'un an		

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 283 790	1 155 056
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	6 432	6 432
	Réserves pour projet de l'entité	1 623 855	1 616 711
	Autres		
	Report à nouveau	(108 013)	(250 496)
	Excédent ou déficit de l'exercice	93 510	278 362
	Total des fonds propres (situation nette)	2 899 574	2 806 064
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 542 362	1 143 950
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	1 542 362	1 143 950
	Total des fonds propres	4 441 936	3 950 015
Fonds reportés et dédiés			
	Total des fonds reportés et dédiés	12 483 137	13 637 464
Provisions	Provisions pour risques	318 856	318 856
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	318 856	318 856
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	15 608	15 608
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 290	3 290
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	915 054	1 016 457
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	757 138	275 063
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 837	5 009
	Autres dettes	1 168 021	2 570 314
	Produits constatés d'avance (1)	3 350 721	3 763 034
	Total des dettes	6 218 669	7 648 776
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	23 462 598	25 555 110
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	93 509,93	278 361,84
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	6 215 379	7 645 486
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	984 633	721 961
	dont parrainages	13 050	11 776
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	2 892 631	3 152 803
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	245 000	250 000
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	666 319	669 859
	Mécénats	2 370 444	4 931 104
	Legs, donations et assurances-vie		174 731
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		186 644
	Utilisations des fonds dédiés	2 625 826	2 198 560
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	700	
	Autres produits	11 506	161 464
Total des produits d'exploitation		9 797 058	12 447 127
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	2 797 704	2 861 197
	Aides financières	2 849 572	3 198 353
	Impôts, taxes et versements assimilés	149 906	125 151
	Salaires	1 516 675	1 365 847
	Cotisations sociales	649 528	556 083
	Dotation aux amortissements et dépréciations	451 600	481 378
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	1 524 499	4 080 999
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	5 396	1 834
Total des charges d'exploitation		9 944 880	12 670 843
RESULTAT D'EXPLOITATION		(147 821)	(223 717)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(147 821)	(223 717)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	218 733	164 416
	Autres intérêts et produits assimilés	100 248	86 492
	Reprises sur dépréciations et provisions	272 983	77 650
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		591 964	328 558
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	350 633	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		350 633	
RESULTAT FINANCIER		241 331	328 558
RESULTAT COURANT avant impôts		93 510	104 841
	Produits exceptionnels		224 425
	Charges exceptionnelles		50 905
RESULTAT EXCEPTIONNEL			173 521
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		10 389 022	13 000 110
TOTAL DES CHARGES		10 295 513	12 721 748
EXCEDENT ou DEFICIT		93 510	278 362
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		46 269	13 225
Prestations en nature		261 466	246 427
Bénévolat			
TOTAL		307 735	259 652
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		46 269	13 225
Prestations		261 466	246 427
Personnel bénévole			
TOTAL		307 735	259 652